



PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil communal

du mercredi 5 octobre 2022

N°14/ 2021-2026

Présidence de **M. Xavier DURUSSEL**

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil, dans la salle Agora du CUBE.

99 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués.

85 sont présents

14 sont absents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Conseillères et Conseillers absents et excusés :

BOILLAT Sébastien, FRUH Hervé, GETAZ Guillaume, JATON Maurice, JOFFRE Abel, JONES Karen, KALMS Diane, KUBLER Steven, MAYOR Christine, MONNEY Bastien, REYNOLDS Michel, RIBEIRO Sara, STERN-GRIN Anne, ZUFFEREY Valérie.

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

- Ordre du jour
- Réponse au postulat du groupe des Vert.e.s « La santé mentale en période de pandémie, un enjeu de santé publique » (rapport de la Municipalité)
- Rapport de la commission en charge du préavis 22/6.22
- Rapport de la commission des finances sur l'arrêté d'imposition pour l'année 2023
- Rapport de la commission chargée de la prise en considération de la motion du groupe PSIG « Rendons les transports publics accessibles à toutes et tous ! »
- Rapport de la commission chargée de la prise en considération du postulat du groupe PSIG « Faciliter et accélérer les rénovations thermiques des bâtiments grâce à l'instauration de bonnes pratiques »
- Rapport de la commission chargée de la prise en considération de la motion PLR « Bienvenue au Jardin d'été du Bluard »
- Rapport de la commission chargée de la réponse au postulat Xavier Durussel et consorts « Pour une meilleure accessibilité du site de Beausobre »

M. le Président Xavier DURUSSEL apporte une modification à l'ordre du jour.

Ajout d'un point 4 nouveau : Démission d'une déléguée au conseil intercommunal de la PRM et nomination d'un membre et de son suppléant.

M. le Président Xavier DURUSSEL ouvre la discussion sur cet ordre du jour. La parole n'est pas demandée.

L'ordre du jour tel que modifié est approuvé à une majorité évidente.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 septembre 2022

Le procès-verbal est accepté sans remarque à l'unanimité moins une abstention.

2. Démission d'une Conseillère communale

M. le Président Xavier DURUSSEL lit la lettre de démission de Mme Leïla Rosset, du groupe PSIG, qui est entrée au Conseil communal le 10 juin 2021.

3. Assermentation d'un Conseiller communal

Dans sa séance du 27 septembre 2022, le Bureau a élu M. Joseph WEISSEN en application de l'article 66 de la LEDP (Loi sur l'exercice des droits politiques) selon la liste complémentaire du groupe PSIG, en remplacement de Mme Leïla Rosset, démissionnaire.

Selon le protocole en vigueur M. Weissen prête serment et rejoint les rangs de son groupe.

4. Démission et nomination d'un membre au Conseil intercommunal de la PRM

M. le Président Xavier DURUSSEL annonce que suite à la démission de Mme Camille Robert, M. Frédéric Eggenberger, chef de groupe pour le PSIG, a proposé la candidature de M. Jean-Bernard THULER comme membre et de Mme Aliénor VAUTHEY comme suppléante. Les élections sont tacites.

5. Communications du Bureau

- La séance du 7 septembre a été très longue et afin de ne pas dépasser le cap de minuit et de devoir faire une deuxième séance, le président a accéléré le rythme et s'excuse auprès de M. Jean-Jacques Aubert ainsi que des personnes qui auraient souhaité s'exprimer après les réponses données par la Municipalité et qui n'ont pas pu le faire. C'est pourquoi nous avons ajouté un point à l'ordre du jour de ce soir pour leur laisser la parole.
- Au nom du Conseil communal, M. le Président Xavier Durussel adresse ses félicitations à M. Eric Kaltenrieder, Morgien, qui a été élu dernièrement, Procureur général du Canton de Vaud.
- La commission en charge du préavis N° 12/4.22 (affichage numérique frontal) est invitée à se réunir en fin de séance afin de discuter de la remise du rapport pour le mois prochain.

6. Communications de la Municipalité

Mme la Syndique Mélanie WYSS a une communication à annoncer ce soir, puis M. David Guarna fera la présentation du budget 2023.

Mesures d'économie d'énergie

Madame la Syndique Mélanie WYSS s'exprime en ces termes :

« La situation climatique et géopolitique actuelle entraîne une raréfaction des ressources, en particulier dans le secteur de l'énergie. Pour traverser l'hiver sans encombre et adopter des comportements plus durables, il est désormais crucial de réduire sa consommation d'énergie.

La Municipalité active immédiatement les leviers suivants pour atteindre, dans ses domaines d'activité, une réduction volontaire des consommations d'énergie pour l'électricité et la chaleur d'au moins 15 % par rapport à l'année précédente. Cet engagement répond à la demande de la Confédération de réduire de 15 % les consommations d'énergie pendant la période hivernale 2022-2023.

La Municipalité compte sur ses collaborateur·rices pour réduire leur consommation d'énergie :

- *une série d'éco-gestes est recommandée aux collaboratrices et collaborateurs afin de réduire la consommation dans les locaux de l'administration ;*
- *du matériel (interrupteurs déportés et thermomètres) est distribué de manière à assurer que chacun·e puisse participer aux économies facilement ;*
- *la Municipalité sensibilise et s'assure de mettre en œuvre la gouvernance nécessaire à faire remonter les problèmes et difficultés des collaborateur·rices.*

La Municipalité économisera de l'énergie dans le cadre de l'exploitation des infrastructures et bâtiments communaux, notamment :

- *en limitant la température dans l'ensemble des bâtiments communaux à 20°C ;*
- *par le biais de modifications de l'éclairage public (de rue et des bâtiments communaux) ;*
- *en limitant l'éclairage en lien avec des manifestations sur la voie publique*

En parallèle, afin d'assurer l'engagement de la société civile, la Municipalité fournira des recommandations pour réduire les consommations d'énergie :

- *par le biais du soutien à l'opération Eco-Logement, subventionnée par la Ville et le Canton. À ce jour, des visites conseil pour réduire la consommation d'énergie dans les ménages sont prévues dans 760 appartements sis sur le territoire communal. Ce chiffre devrait augmenter ;*
- *par le biais d'une communication adressée aux client·es « gaz » des Services industriels de Morges, avec des conseils pour limiter la consommation d'énergie pour la chaleur.*
- *à la population avec les moyens de communication institutionnels à sa disposition tels que le journal Reflets, le site Internet et les réseaux sociaux ;*
- *par le biais d'une communication aux commerçant·es et aux entreprises en leur proposant de réduire ou d'éteindre les enseignes et vitrines avec l'appui des supports de communication de la Confédération.*

Des mesures complémentaires pourront être prises en fonction de l'évolution de la situation et des recommandations des autorités supérieures. »

M. David GUARNA présente le Budget 2023 au moyen d'un PowerPoint. Le document complet au format papier sera transmis par voie postale à tous les Conseillers·ères ces prochains jours.

Mme Sarah ETTER s'exprime en ces termes :

« Le groupe PSIG remercie la Municipalité pour sa communication sur les mesures d'économie d'énergie. Ces mesures ne sont pas sans susciter des interrogations notamment sur l'équilibre des sacrifices à faire, entre la population d'une part, vous et moi, et les bâtiments publics, établissements commerciaux etc. d'autre part. En conséquence, le groupe PSIG souhaite poser à la Municipalité les questions suivantes :

- *Comment la Municipalité a-t-elle estimé que ces mesures permettront d'économiser au moins 15% d'énergie ?*
- *Comment la Municipalité va-t-elle suivre cet indicateur tout au long de l'hiver et s'assurer de la réussite des mesures prises ?*
- *Dans sa communication du 28 septembre, le Canton encourage les communes à élaborer un « plan de continuité des activités », c'est-à-dire un dispositif visant notamment à garantir la continuité des prestations en situation de crise. - La Municipalité a-t-elle l'intention d'adopter un tel plan de continuité et une communication au Conseil communal est-elle prévue ?*
- *Des mesures spécifiques sont-elles prévues pour les populations précarisées ?*
- *Dans le cas où un contingentement devait avoir lieu : - Qui sont les grands consommateurs morgiens concernés et quelle est leur consommation en énergie annuelle ?*
- *Quelle est la stratégie de Municipalité par rapport aux mesures de contingentements ? En particulier selon quelle priorisation la Municipalité entend-elle décréter les mesures de contingentements ?*
- *Les contingentements affecteront-ils tous les grands consommateurs de façon partagée ou au contraire est-il prévu de restreindre en priorité la consommation de certaines entités jugées moins essentielles ?*
- *Finalement, ces grands consommateurs ont-ils reçu les informations nécessaires pour être préparés à devoir réduire leur consommation en énergie ? Et si oui lesquelles ?*

Mme Aude JARDIN souhaite réagir sur le même sujet et soulève que 57% de la population sont des locataires, soumis à des charges opaques, dont les gestes d'économie ne sont jamais cités, ni exploités et ne dépendent que de la bonne volonté des bailleurs. Elle pose les questions suivantes :

- *À défaut de pouvoir assainir énergétiquement tous les immeubles locatifs, la Municipalité envisage-t-elle également d'informer et de stimuler les grandes gérances en leur rappelant aussi les gestes simples comme l'entretien des chaudières, le détartrage et l'entretien des chauffe eau, la mise à disposition de matériel adéquat et moins énergivore dans les locaux communs, l'éclairage des cages d'escaliers, de la buanderie, etc. ? Ceci dans le but d'anticiper les pires scénarios qui se profilent à l'horizon pour les plus démunis d'entre nous.*
- *La Municipalité a-t-elle la possibilité de s'inspirer de modèles conceptuels pour informer la population sur la consommation énergétique, comme a déjà commencé à le faire la Romande Energie ? C'est incomplet pour l'instant mais*

cela va plus loin qu'éteindre la lumière, chauffer peu et prendre des douches froides.

Mme la Syndique Mélanie WYSS répond qu'au vu du nombre de questions, la Municipalité reviendra avec des réponses lors du prochain Conseil vraisemblablement, mais elle tient à dire que concernant le plan de continuité, la Task Force a été réintroduite avec une collaboration des chefs de services, notamment la Cheffe du service Infrastructure Gestion urbaine, mais aussi celle des bâtiments communaux ainsi que le Secrétaire municipal. La cellule de crise qui avait été activée pendant toute la période du COVID a été réactivée, donc oui le plan de continuité est suivi.

Par rapport à tous les partenaires qui ont été évoqués, évidemment que dans les actions et le plan d'action de la Municipalité, ils ont été listés et des actions seront entreprises par des courriers ou par des rencontres et que le possible sera fait pour donner une information qualitative et inciter aux bonnes pratiques.

M. Jean-Bernard THULER tient à féliciter la Municipalité, car depuis trois ans elle incite les gens qui ont des véhicules à gaz à économiser leur fourniture en ne livrant que partiellement du gaz en ce moment. Il félicite la Municipalité pour son anticipation dans ce sens-là.

7. Communications des associations intercommunales

M. Stéphane DEWARRAT s'exprime en ces termes :

« Pour l'association scolaire intercommunale de Morges et environs, l'ASIME, son conseil intercommunal a adopté le budget pour l'exercice 2023, le 27 septembre dernier, pour un montant global de CHF 12'362'374. Ce montant représente une augmentation de 2.9% par rapport à l'exercice précédent, pour une augmentation de 3.5% du nombre d'élèves, la population augmente elle de 3.4% soit un coût par élève de 4'175.- représentant une légère baisse de 1.3%.

Si ces nouvelles semblent plutôt réjouissantes, les projections pour les budgets dès 2025 le sont moins, les charges de l'ASIME prendront l'ascenseur avec entre autres la prise en compte des coûts de construction du collège de Chanel, suivront d'autres travaux, en particulier morgiens. Une information plus explicite devrait être faite par le Comité de Direction, via ses propres membres ou membres du conseil intercommunal, auprès des différents conseils généraux et communaux membres de l'ASIME ces prochains mois.

À noter que la prochaine séance du Conseil d'établissement se tiendra le jeudi 6 octobre à 19h30 au Foyer de la salle polyvalente de Tolochenaz.

Le prochain conseil intercommunal est lui agendé au 31 mai 2023 à Echichens, à la salle de St-Saphorin. Ces séances sont publiques. »

Mme Catherine HODEL revient sur la séance de la PRM du mardi 27 septembre durant laquelle les délégués ont accepté le budget 2023 à l'unanimité.

Au cours de cette séance, le Président du conseil intercommunal de la PRM a apporté des précisions sur la démission et le remplacement des délégués PRM. Les délégués sont élus par les conseils communaux ou généraux et doivent donc adresser leur démission au bureau de ces derniers. Il appartient alors à ceux-ci d'avertir le bureau PRM des démissions et nominations. Ce fonctionnement est le même pour toutes les associations intercommunales ainsi que pour les commissions permanentes.

8. Reprise de la discussion au point « Réponses de la Municipalité aux questions en suspens » de la séance du 7 septembre 2022

Mme Maria Grazia VELINI remercie la Municipalité pour la réponse qui lui a été donnée au niveau des nuisances sonores lors des manifestations. Malgré tout, ces réponses l'interpellent et elle se réserve de revenir à ce sujet lors d'un prochain conseil communal.

Mme Aline DUPONTET remercie la Municipalité pour sa réponse, puisqu'il est d'usage de le faire, cependant cette réponse lui semble avoir peu bougé depuis sa précédente intervention sur les vélos ventouses. Comme d'ailleurs, le nombre de vélos inutilisés et inutilisables encore observés aujourd'hui, à divers emplacements du centre-ville.

Mme Celine ELSIG remercie la Municipalité pour ses réponses à ses questions sur le soutien de La Galère. Elle reste sur sa faim en apprenant que la Ville ne prévoit aucun soutien financier pour la rénovation et la reconstruction du ponton. On sait bien qu'il est compliqué de faire une recherche de fonds si la Ville accueillante du projet ne participe pas financièrement. C'est pour cela qu'elle dépose **le vœu** suivant :

- Que la Municipalité étudie toutes les possibilités pour participer financièrement à la rénovation de la Galère et à la construction de son ponton, afin de lui donner le poids nécessaire pour la recherche de fonds qui permettra de sauver ce patrimoine morgien.

Mme AUDE JARDIN remercie la Municipalité pour les réponses à ses questions, notamment la pertinence de réfléchir à la mise en place d'une place de stationnement pour les personnes à mobilité réduite sur le parking du Parc des Sports et pour l'aider dans sa réflexion, elle se permet de lui rappeler la norme SIA.

Concernant les questions sur les places assises à la gare, il s'agit vraiment de mettre du mobilier près des bus, les bancs existants sont trop éloignés pour les personnes qui ont des difficultés à la marche. La Municipalité a-t-elle contacté les services à ce sujet pour trouver une solution provisoire ? Depuis quand et jusqu'à quand ces arrêts

seront à la gare ? Est-il envisagé d'ajouter quelques chaises, cela a été expérimenté avec succès à La Sarraz, à Bâle et à Lausanne cet été. L'utilisation de l'abri bus de l'ancien arrêt de la gare ou l'installation d'un abri bus provisoire ont-ils éventuellement été envisagés ?

Elle poursuit avec la gare, le guichet provisoire sera provisoire jusqu'au printemps 2023, il n'y a pas de places assises, l'AVACAH a fait un rapport, de nouveau en rappelant la norme SIA. Les CFF ont trouvé plusieurs excuses successives avant de justifier que ces normes seront respectées avec l'ouverture du guichet définitif au printemps 2023. Sa question est la suivante : est-il si difficile de poser deux chaises dans une surface vide pour permettre à nos aînés ou aux gens qui ont des difficultés à la marche de pouvoir s'asseoir ? D'autant que les temps d'attente sont plus longs puisque c'est le seul endroit où l'on peut physiquement prendre son billet. Elle peine à comprendre cette situation.

De manière globale, quelles démarches la Municipalité entend-elle entreprendre pour rendre un cadre de vie agréable, un service public de qualité, pour que tous les usagers des transports en commun puissent s'épanouir à Morges et que la notion d'inclusion soit concrète ?

Sa troisième question concerne les indications d'arrêt dans les trains régionaux, qui n'existent plus, ni à l'écran, ni à l'annonce. La Municipalité sait-elle si cette situation est également provisoire ?

Mme Véronique DESSAUX-HADORN remercie la Municipalité pour ses réponses à ses questions concernant le projet d'ilot modulable et l'accès au lac. Elle a pu observer ces plateformes, cependant il faut noter qu'aucun accès n'avait été prévu pour les atteindre. Une des passerelles était d'ailleurs à proximité d'une rampe, pour la mise à l'eau des bateaux, extrêmement glissante car recouverte de mousse, elle se demande si c'est là un accès approprié.

Elle a également constaté qu'une des plateformes était utilisée par des personnes en paddle et à un autre endroit elle a pu observer deux baigneurs escalader péniblement les rochers pour atteindre la plateforme. Bref, la difficulté de l'accès au lac semble toujours être d'actualité. Elle est ravie d'apprendre qu'un projet d'accès est en cours de finalisation et fera prochainement l'objet d'un préavis pour une mise œuvre courant 2023, nous dit-on. Elle espère que d'ici l'été 2023 nous pourrions effectivement bénéficier au minimum d'un réel accès au lac tant attendu.

9. Nomination de la commission sur la prise en considération du postulat du groupe des Vert.e.s « Pour plus de durabilité et de transparence pour les établissements saisonniers ». Présidence UDC.

Les commissaires sont :

- Bastien MONNEY
- Raphaël DE GOUMOENS
- Julien BESUCHET
- Clément BOURGEOIS
- Jean-Pierre MORISETTI
- Alexandre DESPONDS
- Béatrice GENOUD

10. Nomination de la commission sur la prise en considération du postulat du groupe PLR « Un règlement des terrasses adapté à la réalité post-covid ». Présidence VER.

Les commissaires sont :

- Ruth WALTER ETTER
- Sylvie TRUDU
- Aude JARDIN
- Mélanie MOJON
- Philippe GUEYDAN
- Michael FRANCESCATO
- Dominique KUBLER

11. Nomination de la commission sur la prise en considération du postulat de Camille Robert et consorts « Le harcèlement de rue existe à Morges aussi » - Présidence PLR.

Les commissaires sont :

- Camille ROBERT
- Aliénor VAUTHEY
- Anne STERN-GRIN
- Marc-Alain TIECHE
- Estelle BASTIAN
- Floriane WYSS
- Guillaume GETAZ

12. Nomination de la commission sur la prise en considération du postulat du groupe des Vert.e.s « Pour une réduction des déchets plutôt qu'une augmentation de la taxe » - Présidence PSIG.

Les commissaires sont :

- Véronique DESSAUX-HADORN
- Michaël FURHOFF
- Vincent CORNUT
- Catherine HODEL
- Sylvain DUCOTTERD
- Stéphane DEWARRAT
- Bertrand GILLIARD

13. Préavis de la Municipalité

N° 33/10.22 Budget de l'exercice 2023 (Commission des finances) ;

N° 35/10.22 Réponse au postulat du groupe des Vert-e.s « La santé mentale en période de pandémie, un enjeu de santé publique » - 1^{ère} séance de commission : mardi 8 novembre 2022, à 18h30 en salle des Pas perdus, Hôtel de Ville. Présidence EMVL.

Les commissaires sont :

- Camille ROBERT
- Clémence LANGONE
- Anne STERN-GRIN
- Marc-Alain TIECHE
- Patricia DA ROCHA
- Emilie BOVET
- Françoise ADLER

14. Rapports de commissions

N° 22/10.22 **Demande d'un crédit de CHF 735'000.00 TTC, subventions cantonales non déduites, pour la pose de bras d'amarrage aux pontons E-F-G-H et le renforcement des digues au port du Petit-Bois, ainsi que le renforcement des digues et le dragage au port du Château.**

M. Logan ROMANENS, président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La parole n'est pas demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

(majorité évidente moins 8 abstentions)

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 735'000.00 TTC, subventions non déduites, pour la pose de bras d'amarrage aux pontons E-F-G-H et pour le renforcement des digues du port du Petit-Bois et le renforcement des digues et dragage au port du Château ;
2. de dire que le montant de CHF 735'000.00, subventions non déduites, sera amorti en règle générale en 10 ans à raison de CHF 73'500.00 par année, à prélever sur le fonds n° 9281.001 « Renouvellement infrastructure des ports ».

N° 25/10.22 Arrêté d'imposition pour l'année 2023

Mme Veronica GASKELL, présidente-rapporteuse de la commission des Finances, lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

Mme Sylvie FAY cite « le maintien du taux à 67 points permettra déjà de ne pas péjorer plus le pouvoir d'achat des ménages morgiens », quelle belle hypocrisie. Les ménages morgiens modestes, qui vont bien tirer la langue l'année prochaine avec des factures d'électricité majorées de CHF 300.00, un pouvoir d'achat en berne et des décisions difficiles à prendre quant à par exemple la poursuite des activités sportives des enfants, souvent très coûteuses en terme de cotisation, remercient la Municipalité pour la grande mansuétude dont elle fait preuve en n'augmentant pas le point d'impôt. Peut-être serait-il bon de rappeler à notre Municipalité qu'une baisse d'impôt ou une non augmentation d'impôt en période de crise est un geste financier qui profite en priorité à ceux qui ont les plus hauts revenus, ceux-là même pour qui une augmentation annuelle de CHF 300.00 sur la facture d'électricité et une augmentation générale du coût de la vie ne change absolument rien du tout.

Quelle belle hypocrisie, alors que le mois dernier, a prouvé en grande pompe et sous des applaudissements nourris une augmentation en 2023 de la facture d'électricité de la patinoire de presque 500% par rapport à la situation de 2021. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, face à un tel mépris des contribuables morgiens modestes, le groupe des Vert-e-s votera contre cette décision de maintenir inchangée le point d'impôt.

M. Frédéric EGGENBERGER revient sur la présentation du budget 2023 faite par M. le Municipal David Guarna, et exprime le soulagement du groupe PSIG face à la décision de maintenir toutes les prestations existantes malgré une situation conjoncturelle instable. Cependant, il ne faut pas oublier que des défis très importants attendent notre Ville. Notamment en terme de cohésion sociale, avec les différentes crises qui se succèdent, d'abord la pandémie, puis l'inflation qui fragilise de plus en plus la population morgienne et notre économie locale. À cela s'ajoutent les enjeux énergétiques et climatiques dont nous avons largement eu l'occasion de débattre le mois dernier. Pour faire face à ces défis notre commune aura besoin de ressources financières pour venir en aide aux plus démunis, pour soutenir le commerce de proximité et pour investir dans la transition énergétique, avec des mesures socialement justes, permettant de réduire les inégalités.

Le groupe PSIG est toutefois conscient que le statu quo permet au moins de ne pas péjorer d'avantage le pouvoir d'achat de la population morgienne. Le groupe s'abstiendra donc lors du vote, afin d'exprimer ce soir son inquiétude et son attente que la Municipalité propose l'année prochaine des solutions permettant d'augmenter la marge de manœuvre financière de notre commune, tout en préservant le pouvoir d'achat des ménages modestes et de la classe moyenne.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission des Finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(48 OUI, 19 NON, 18 abstentions)

1. d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2023 tel que présenté en annexe du préavis, les ratifications légales étant réservées.

N° 32/10.22 Rapport de prise en considération de la motion du groupe PSIG « Rendons les transports publics accessibles à toutes et tous ! »

Mme Jasinta DEWI FREITAG, présidente-rapporteuse de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

Mme Camille ROBERT parle du rapport de Pro Senectute qui est sorti le week-end passé, qui met en avant le fait qu'aujourd'hui en Suisse, un retraité sur huit vit avec moins de CHF 2'300.00 par mois. Le contexte on le connaît toutes et tous, la hausse des primes maladie annoncée, la hausse de l'inflation, les prix de l'énergie, on est dans un contexte de précarisation grandissante de la population, mais particulièrement de nos aînés qui appartiennent à une population particulièrement fragile.

M. Laurent Wehrli, Conseiller national PLR et Président de Pro Senectute Vaud, a été interrogé à la RTS et il a expliqué qu'il était contre l'automatisation de certaines actions pour soutenir financièrement les aînés, il était en faveur de l'augmentation d'actions concrètes pour soutenir nos aînés. C'est l'objectif de cette motion, qui vise à proposer des réductions sur les transports publics pour plusieurs catégories de la population, le choix est laissé dans la motion, mais les personnes visées plus particulièrement ici ce sont les aînés et les jeunes en formation.

Un des autres objectifs de cette motion est la réduction du transport individuel motorisé, pour des raisons de lutte contre le dérèglement climatique bien connu. Cette motion s'appuie sur une recette existante, puisque depuis 2016 la Ville propose déjà des réductions d'abonnement des transports publics pour les élèves morgiens, qui sont scolarisés dans des établissements scolaires à Morges. Ce modèle existe et fonctionne et amène satisfaction à cette catégorie-là, donc le groupe propose de l'étendre à une autre catégorie de la population qui pourrait en bénéficier.

Au sein de la séance de commission il a été rétorqué que le vélo était une solution plus acceptable d'un point de vue écologique pour les déplacements en ville, mais elle rappelle que lorsque l'on est âgé de 80 ans avec des soucis de mobilité, le vélo n'est pas une solution alternative pour se déplacer. Le déplacement en transports publics pour les personnes âgées c'est des questions de cohésion sociale et de santé publique. S'ils peuvent se déplacer en bus par exemple, il y a moins besoin de proches aidants, moins besoin de centres sociaux médicaux régionaux, et cela renforce leur indépendance.

Pour toutes ces raisons elle encourage à la solidarité et à soutenir cette motion.

M. Pascal MARTIN relève que la réduction du coût des transports publics pour l'utilisateur est souvent citée comme une mesure qui permet d'augmenter significativement et très rapidement la fréquentation des transports publics. Cela est parfois constaté dans les autres pays qui nous entourent, lorsqu'il y a des variations du coût de l'énergie, notamment à la pompe, où on voit un rapport de la voiture vers les transports publics, ce n'est quasiment jamais le cas en Suisse, où lorsque le prix de l'essence augmente, les prix des transports publics ne bougent pas et on ne voit pas de report vers les transports publics. Ainsi une baisse minime du prix des transports publics pour l'utilisateur n'est pas de nature à permettre un report modal de la voiture vers les transports publics. Par contre, il peut inciter des personnes sur des courts trajets, qui aujourd'hui utiliseraient des modes doux, à prendre les transports publics.

Concernant les aspects sociaux, d'une aide à une certaine catégorie de personnes, la commission a relevé qu'une aide selon des strates de la population, aiderait l'ensemble de la population qu'elle en ait besoin ou pas, et donc ne serait pas la mesure la plus efficace par rapport à d'autres mesures ou d'autres outils qui sont à disposition de la commune. C'est ainsi que la commission est arrivée au résultat présenté.

M. Michael FRANCESCATO rappelle en préambule que sur 42 millions de recettes des MBC, à peine 8 proviennent de la vente de billets ou d'abonnements. Les prix des transports publics, sont donc fortement subventionnés par les pouvoirs publics, sans qu'il soit en nécessaire d'en rajouter une couche. Comme l'a relevé M. Martin également, dans une Ville comme Morges, le transfert modal qui se ferait avec des abonnements et des subventions supplémentaires ne se ferait pas de la voiture en direction des transports publics mais bien des modes doux (vélo, marche) en direction des transports publics. Il serait créé quelque chose qui n'est pas souhaitable, soit une surconsommation, et comme il est précisé dans la motion, les réductions seraient seulement pour la zone Mobilis 30, donc la Ville de Morges, soit un territoire où une bonne partie de la population peut utiliser ces modes doux sans avoir besoin d'utiliser les transports publics.

Le dernier élément qu'il souhaite rappeler, c'est que la motion est assez claire au niveau des bénéficiaires, on ne parle pas uniquement des retraités, comme Mme Robert l'a fait remarquer, mais aussi des jeunes en formation, des personnes à revenus modestes, et des bénéficiaires de rentes AVS et AI, toute une catégorie de personnes pour lesquelles les réductions existent déjà, car oui les personnes en formation et les retraités bénéficient d'une réduction de 10% sur les abonnements Mobilis. Pour toutes ces raisons, il recommande de ne pas prendre en considération cette motion, car tous les outils sont déjà en place.

M. Julien BESUCHET remercie de rappeler que cette motion vise également les jeunes en formation, qui ont eux aussi besoin d'un coup de pouce en ce moment, et il pense que l'excuse de dire que cela concerne uniquement une zone, n'est pas très honnête, car finalement l'on agit seulement sur notre territoire et à notre échelle on peut agir là-dessus. Il ne voit pas en quoi soutenir les jeunes en formation, les écoliers et les personnes retraitées et les encourager à prendre les transports publics est un problème.

Il a trouvé des chiffres sur le site www.save4planet.com qui vise à la réduction de notre empreinte carbone, disant que le bus émet deux fois moins de CO2 que la voiture pour une personne pour 10 km, donc c'est toujours mieux d'utiliser le bus. Ce qui l'a surpris à la lecture de ce rapport c'est de considérer que les personnes qui bénéficient de l'AVS et de l'AI vont se reporter plutôt vers le vélo électrique et le vélo plutôt que vers le bus, ça lui semble être une aberration. Il soutient la prise en considération de cette motion et propose de refuser l'amendement.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu la motion du groupe PSIG ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(44 NON, 36 OUI, 5 abstentions)

1. de ne pas prendre en considération la motion du groupe PSIG « Rendons les transports publics accessibles à toutes et tous ! ».

34/10.22 Rapport de la commission chargée de la prise en considération du postulat du groupe PSIG « Faciliter et accélérer les rénovations thermiques des bâtiments grâce à l'instauration de bonnes pratiques »

M. Julien BESUCHET, président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

La parole n'est pas demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le postulat du groupe PSIG ,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(majorité évidente, 24 avis contraire et 5 abstentions)

1. de prendre en considération le postulat du groupe PSIG « Faciliter et accélérer les rénovations thermiques des bâtiments grâce à l'instauration de bonnes pratiques »

N° 36/10.22 Prise en considération de la motion PLR « Bienvenue au Jardin d'été du Bluard »

M. Michaël FURHOFF président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

M. Yvan CHRISTINET déclare ses intérêts, il travaille dans l'assainissement du bruit routier, et il a été surpris d'entendre via cette motion qu'elle permettrait de limiter le bruit. S'il a bien compris la motion, à laquelle il est favorable, faire passer les voitures qui seraient au bout du quai Lochmann, donc dans un parc, plutôt qu'à la rue des Tanneurs où les bâtiments sont à ras la route, devrait pousser la Municipalité à venir avec une autre proposition.

La deuxième réflexion qu'il aimerait apporter ce soir se trouve en page 2 du rapport, il cite « comme pour les motionnaires le passage des voitures pour la route du quai

Lochmann est problématique pour les commissaires ». Pour ceux qui ont déposé la pétition pour que les quais soient sans voiture, aussi.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu la motion du groupe PLR,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(majorité évidente moins 7 avis contraire 14 abstentions)

1. de prendre en considération la motion PLR « Bienvenue au Jardin d'été du Bluard »
--

N° 37/10.22 Réponse au postulat Xavier Durussel et consorts « Pour une meilleure accessibilité du site de Beausobre »

M. Pascal MARTIN, premier Vice-Président, remplace M. Xavier Durussel pour ce point, étant donné qu'il s'agit du postulat que ce dernier avait déposé.

M. Clément BOURGEOIS président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

M. Pascal MARTIN constate que la commission propose deux amendements. Premier amendement : suppression du point 2 de dire que le montant de CHF 7'000.00 pour la promotion de la mobilité douce A3 sera porté aux comptes de l'année 2023 sur le compte N° 1503.3653.00. Deuxième amendement : modification du point 6 de dire qu'il n'est que partiellement répondu au postulat de M. Xavier Durussel et consort « Pour une meilleure accessibilité du site de Beausobre ».

Avant de donner la parole à la Municipalité, il rappelle au Conseil communal qu'un postulat peut être répondu ou pas. La notion de partiellement, bien qu'ayant un caractère de gentillesse à l'égard de la Municipalité, est du point de vue juridique, plus délicat à interpréter. Une reformulation de cet amendement serait la bienvenue.

Mme la Syndique Mélanie WYSS accepte le vœu de la commission pour l'information en mode doux sur le site de Beausobre ainsi que sur le stationnement vélo. L'étude est en cours du côté du service de l'Urbanisme et les travaux sur le site de Beausobre ne sont pas encore terminés.

Concernant l'abandon de la mesure A3, la Municipalité ne s'y oppose pas. Par contre concernant la conclusion 6 soit il est répondu soit pas comme l'a mentionné M. Pascal Martin. En matière de postulat, en s'appuyant sur l'article 33, alinéa 4 de la Loi sur les communes, la Municipalité doit fournir une analyse de la situation, ce qui a été produit dans le rapport préavis ainsi que dans le rapport de la commission. Par conséquent, la Municipalité estime avoir répondu au postulat et que si le Conseil souhaite une étude sur un autre objet ou plus spécifiquement sur un autre segment concernant la mobilité ou l'accessibilité du site, il conviendrait que le Conseil dépose un nouveau postulat ou une motion qui redéfinirait ce qu'il est attendu de la part de la Municipalité puisque sur le postulat, le champ d'étude qui avait été déposé dans le cadre de ce postulat, la Municipalité a fait l'analyse et le rapport.

M. Julien BESUCHET explique que le terme « partiellement » a été utilisé car le groupe des Vert-e-s estime qu'il y a un sacré manque d'ambition, on passe de 88% à 76%, 14%...à Morges il n'y a pas le feu au lac, mais il y a le feu partout ailleurs, cette réponse est décevante.

Par rapport au fait que l'on estime inopportun de rediriger les voitures au Parc & Rail de la gare ou sur l'îlot sud, il se pose la question de l'utilité de faire des parkings à Morges si à chaque fois qu'on parle de ces parkings c'est pour rediriger les voitures ailleurs. Le groupe des Vert-e-s se demande s'il ne serait pas possible de rendre le théâtre de Beausobre plus attrayant pour les Morgiens-nes en leur permettant de s'y rendre plus facilement à pieds ou en transports publics. Renens propose 10 entrées par représentation au théâtre Kléber Méleau au prix de CHF 5.00 pour la population de Renens uniquement, ce serait une bonne piste pour réduire le trafic motorisé pour accéder au théâtre de Beausobre.

M. Xavier DURUSSEL revient sur l'objectif fixé par la Municipalité de réduire de 88% à 76%, qu'il qualifie de « chou ». S'il y avait l'objectif de savoir quand ça sera réalisé, il se dirait chic c'est pour l'année prochaine et on est dans les clous. Mais 76% à quand, il ne sait pas.

Il a le sentiment qu'ici on n'a pas pris la mesure de l'ampleur, de la gravité de la crise que nous allons devoir affronter. D'ici à 2035 il faudra avoir réduit de moitié nos émissions de CO2. Dans le dernier rapport de l'Etat de Vaud sur l'état de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre, malgré la pandémie, on n'a pas réussi à réduire de manière significative le trafic motorisé individuel. Il y a un moment où il va falloir sérieusement s'attaquer à ce problème. Autant il peut accepter que sur le formalisme il n'est pas répondu à la motion etc. autant il pense qu'il va vraiment falloir se poser des questions fondamentales et faire des changements profonds dans notre mode d'appréhension et notre mode de gestion de ces problèmes, parce que là vraiment cela va être très problématique pour les prochaines années. Il appelle à l'ambition de la part des élus qui prennent des décisions, pour changer en profondeur notre société pour véritablement aller vers une société qui soit durable. Ce n'est pas avec une proposition de passer de 88 à 76% que l'on va y arriver.

M. Clément BOURGEOIS propose l'amendement N° 6 modifié comme suit : qu'il n'est pas répondu au postulat de M. Xavier Durussel et consort « Pour une meilleure accessibilité du site de Beausobre ».

M. Michael FRANCESCATO rejoint les avis de ces préopinants, passer de 88 à 76% c'est peu, mais c'est déjà ça. À la lecture des mesures proposées, celles-ci sont toutes prévues pour 2023. Partant de là, on a déjà une base et sa proposition serait de dire qu'il a été répondu au postulat, toutefois il invite les collaborateurs de la Ville et nos experts en matière de durabilité, d'urbanisme et de mobilité à plancher sur une 2^{ème} étape peut-être un peu plus conséquente et musclée. Mais pour la première partie il encourage à accepter ce qui est proposé, avec des mesures peut être imparfaites mais qui seront déjà là pour 2023 et qui seront toujours mieux que rien du tout.

M. Pascal GEMPERLI estime également que cette réduction de pourcentage n'est pas très ambitieuse. Il revient sur le stationnement sauvage, habitant du quartier situé au Nord de Beausobre, il connaît bien la réalité du terrain et voit bien que lors de grands événements le quartier dégorge de voitures, il incite la Municipalité à former le personnel pour qu'ils empêchent ce stationnement sauvage et même envoyer la police pour les grands événements, avec un clin d'œil au responsable des finances, car cette action pourrait réduire un tout petit peu le déficit de la Ville.

M. Pascal MARTIN explique la procédure de vote. Le premier amendement concernait la suppression du point 2. La Municipalité ne s'est pas opposée à cette suppression. Il propose donc de considérer que le préavis est amendé dans ce sens. Si le Conseil n'accepte pas que ce soit un amendement de la Municipalité il sera voté sur ce point sinon il est accepté tel quel puisque le rapport de la commission et le préavis de la Municipalité deviennent identiques. Personne ne s'oppose à cette manière de faire.

Pour le deuxième amendement, M. Martin propose de voter sur la première version de l'amendement qui dit qu'il est partiellement répondu et ensuite sur la deuxième qui dit qu'il n'est pas répondu, si les deux passent, les deux amendements seront opposés.

Vote sur la version « partiellement répondu » : 32 NON, 10 OUI, 37 abstentions. L'amendement est refusé.

Vote sur la version « il n'est pas répondu » : 41 OUI, 24 NON, 16 abstentions. L'amendement est accepté.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis amendé de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(57 OUI, 9 NON et 20 abstentions)

1. de prendre acte du présent rapport ;
2. de dire que le montant de CHF 21'000.00 pour l'intégration du billet de transports publics dans le prix du billet de Théâtre (B1) sera porté aux comptes de l'année 2023 sur le compte N° 18000.3657.02.
3. de dire que le montant de CHF 50'000.00 pour le déploiement d'un parcomètre collectif (C1) sera porté aux comptes de l'année 2023 via le budget PRM sur le compte N° 61500.3521.00.
4. de dire que le montant de CHF 50'000.00 annualisé sur cinq ans ainsi que CHF 5'000 par an pour la campagne de communication (D) sera porté aux comptes de l'année 2023 sur le compte N° 11300.3105.01 - action de communication.
5. de dire qu'il n'est pas répondu au postulat de M. Xavier Durussel, et consorts « Pour une meilleure accessibilité du site de Beausobre »

15. Postulat du groupe PLR « Des mesures pratiques, localisées et rapides pour renforcer l'attractivité du vélo » - Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

Mme la Syndique Mélanie WYSS annonce que la Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération de ce postulat.

Mme Camille ROBERT au nom du groupe PSIG partage les objectifs de ce postulat qui pose néanmoins un certain nombre de problématiques, telle que la libération des places existantes occupées par les vélos ventouses. Il y a aussi la question de l'espace public n'est pas illimité, le postulat soulève nécessairement la question de l'emplacement de nouvelles places de vélos et de l'espace dévolu aux différents usages dans l'espace public. La création de places de parc ne peut pas avoir lieu n'importe où et n'importe comment, il faudra forcément faire des arbitrages afin de déterminer les espaces éligibles. Il s'agira également d'examiner si les pistes proposées dans le postulat sont en adéquation avec la stratégie vélo du Canton, en cours d'adoption par le Grand Conseil.

Enfin le groupe PSIG souhaite qu'une réponse à ce postulat puisse s'appuyer sur l'expertise d'associations telles que Pro Vélo. Pour toutes ces raisons, elle demande le renvoi en commission de prise en considération.

Le renvoi en commission est accepté par plus de 10 voix.

16. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

Mme la Syndique annonce quatre réponses ce soir.

Réponse orale aux questions de M. Jean-Pierre Morisetti, Conseiller communal, concernant le tout numérique chez les MBC et l'influence de la Ville de Morges sur la société MBC

Mme la Syndique Mélanie WYSS s'exprime en ces termes :

Lors de la séance du Conseil Communal du 7 septembre 2022, M. Jean-Pierre Morisetti, Conseiller communal, a posé deux questions à la Municipalité concernant l'influence de la Ville sur les MBC et la vente numérique des titres de transports par cette société.

La Municipalité lui répond comme suit :

Question 1 : La Commune de Morges a-t-elle encore un mot à dire et surtout une influence dans la société MBC en regard de ses participations financières ?

Les MBC sont une société anonyme au sens du Code des obligations. Ils sont régis par celui-ci et par les statuts adoptés par l'assemblée générale. Son conseil d'administration compte des représentants de l'État de Vaud, des communes et de l'économie. La Ville de Morges a un siège de droit au sein du Conseil d'administration des MBC.

Selon la loi sur les communes, il existe plusieurs formes de collaboration entre les communes. Une des possibilités est la société commerciale régie par le Code des obligations (art. 3a LC). C'est ainsi que la Ville a délégué aux MBC les missions suivantes :

- mise en œuvre de l'offre telle que commandée par les Transports publics morgiens ;
- administration des ventes et mise en place des canaux de distribution, marketing ;
- planification et gestion des flottes, conduite et gestion du personnel roulant.

Question 2 : Comment et dans l'urgence les personnes non connectées seront-elles reconnues et pourront-elles disposer de titres de transports de façon simple et non discriminatoire ?

La Ville de Morges a contacté les MBC afin d'informer le Conseil communal des possibilités d'achat des titres de transport.

Pour les personnes ne disposant pas des outils numériques, l'achat de billets du réseau des TRANSPORTS PUBLICS au guichet de la gare CFF est possible, ainsi que dans le point de vente MBC du centre commercial de la Gottaz. Les bornes à la gare de Morges sont accessibles à toutes et tous 24h/24 pour obtenir des billets de transport. L'achat de billet SMS est aussi possible, même avec un téléphone portable ancien.

À ces modes d'achat s'ajoutent les billets en prévente, également disponibles aux points de vente MBC, mais aussi par téléphone pour la vente à distance. En effet, les personnes peuvent téléphoner aux MBC et se faire envoyer à leur domicile des billets non oblitérés. Il suffit d'y inscrire la date et l'heure au stylo en cas d'utilisation.

Enfin, les MBC sont actuellement à la recherche de différents partenaires pour la vente de billets papier (poste, kiosque, etc.). De plus, la Municipalité souhaite rappeler qu'Espace Couvaloup propose des ateliers informatiques intergénérationnels à l'intention des aînés, notamment des explications sur l'application MBC.

Réponse orale aux questions de Mme Aline Dupontet, Conseillère communale, concernant le postulat du groupe SPI pour la mise à disposition des quais pour la population et les itinéraires pour les cyclistes

Madame la Syndique Mélanie WYSS s'exprime en ces termes :

« En séance du Conseil communal du 15 juin 2022, Mme Aline Dupontet, Conseillère communale, a posé deux questions. Premièrement elle aimerait savoir quand la Municipalité va donner réponse au postulat qu'elle avait déposé au nom du groupe SPI, datant de 2013, concernant la mise à disposition des quais pour la population. En deuxième lieu, elle demande à la Municipalité d'informer sur les itinéraires pour les cyclistes pour se rendre du centre-ville aux quartiers qui se situent au-dessus de l'autoroute ou des voies CFF.

La Municipalité répond comme suit aux questions de Mme Aline Dupontet.

Concernant la réponse au postulat, le bilan de la fermeture des quais 2022 est en cours, elle sera donc soumise au Conseil communal d'ici fin 2022.

Concernant les itinéraires cyclistes, une carte montrant les itinéraires vélos et piéton·nes recommandés, en termes de sécurité notamment, a été produite. De nombreux exemplaires ont été distribués lors de la soirée d'accueil des nouvelles et nouveaux habitants le 13 septembre 2022. D'autres exemplaires ont aussi été distribués via différents canaux (Hôtel de Ville, Office de la population, Service de l'enfance, etc.). La carte est également visible sur le site internet de la Ville. Une campagne de communication a eu lieu en septembre sur ce dossier.

Des exemplaires de ces cartes sont à votre disposition auprès de l'huissier. »

Réponse orale aux questions de M. Lucas Brühwiler, Conseiller communal, concernant le choix des revêtements et aménagements à Morges Gare-Sud

Monsieur le Municipal Jean-Jacques AUBERT s'exprime en ces termes :

Lors de la séance du Conseil communal du 7 septembre 2022, Monsieur Lucas Brühwiler, Conseiller communal, revient sur l'avancée des travaux à la rue de la Gare et la pose des revêtements avec plusieurs questions.

Question 1 : Pourquoi le goudron a-t-il été choisi au lieu d'un revêtement différent et de couleur plus claire afin d'éviter une accumulation de chaleur trop importante ?

Réponse

La rue de la Gare est l'épine dorsale des transports publics puisque toutes les lignes de bus passent par cette route. Les charges de trafics sont donc importantes. Un revêtement clair, moins résistant qu'un revêtement traditionnel, n'aurait pas été adapté pour cette rue.

Sur la rue du Sablon entre les carrefours des rues de la Gare et Centrale, il est prévu d'y aménager une zone de rencontre, comprenant des peintures claires sur la chaussée, ceci en vue de modérer les vitesses et la quantité de trafic. Pour la partie de la rue du Sablon comprise entre les carrefours des rues Centrale et St-Louis, des aménagements urbains comme de nombreuses de plantations ou des équipements mobiliers sont prévus. Pour ce tronçon, un revêtement bitumineux clair sera posé.

Le réaménagement de l'espace public de la rue Centrale débutera dès la sortie du passage sous la rue des Charpentiers jusqu'à la place de la Gare. La moitié Ouest de la rue, qui sera dévolue aux modes doux, sera revêtue d'enrobé clair, la moitié Est, en lien avec la Promenade de Castellane sera matérialisée par un pavage.

Nous restons attentifs aux différentes évolutions techniques afin de réduire les ilots de chaleur en ville de Morges que ce soit avec des revêtements appropriés ou en augmentant la canopée.

Question 2 : Ne vaudrait-il pas la peine d'investir maintenant afin d'éviter de retirer ce goudron dans les années à venir ?

Réponse

Lors de la réalisation de projets d'aménagements et d'entretien routier, la Ville se conforme aux réglementations en vigueur et les usages de la chaussée conditionnent les revêtements utilisés. En l'état actuel, le revêtement en bitume reste, avec le béton, une des seules techniques permettant de rouler, pour toutes les mobilités, en toute sécurité et avec confort.

Question 3 : Les arbres actuellement en pot seront-ils plantés dans le sol afin qu'ils puissent développer leur plein potentiel ? Une profondeur suffisante a-t-elle été prévue ?

Réponse

Il est prévu de planter les arbres en pleine terre. Des fosses de plantations ont été réalisées en mélange terre-pierre afin d'assurer un bon développement des arbres choisis. L'aménagement actuel est transitoire pour la période des travaux et les plantations définitives sont prévues pour cet hiver.

Question 4 : Les essences d'arbres choisies auront-elles une canopée suffisante ?

Réponse

Comme expliqué dans le préavis N° 8/2.21, les arbres prévus sur la rue de la Gare seront des arbres tiges ayant un gabarit permettant le passage des bus. L'espèce choisie sera des Sophora du Japon ou encore arbre à miel. Leur développement peut atteindre une hauteur de 20 à 25 mètres et un diamètre de couronne permettant d'assurer une canopée suffisante.

Question 5 : La Municipalité a-t-elle une stratégie concrète pour lutter contre les îlots de chaleur ?

Réponse

La Municipalité travaille actuellement sur un préavis d'élaboration d'une stratégie d'arborisation et de végétalisation pour la ville de Morges, dont les conclusions sont attendues pour la fin de cette année. Dans l'attente du déploiement de cette stratégie, chaque préavis de travaux de la Ville inclut la prise en compte de l'arborisation.

La végétation et les arbres en particulier, offrent de nombreux services écosystémiques, permettant à la ville de rester attractive et agréable, malgré sa densification. Celui qui plante un arbre peut espérer les bénéfices suivants : la diminution des températures estivales de 2 à 8 degrés, l'amélioration de la qualité de l'air, la diminution de la sensation de bruit ou encore la captation de carbone.

Question 6 : Selon le PPA Morges Gare-Sud, aucune surface arborisée n'est prévue à la future Place de la Gare. Outre la fontaine selon les plans, l'aménagement de cette nouvelle place inclut-il quand même une surface arborisée ? Quels autres aménagements sont prévus sur cette place ?

Réponse

Aujourd'hui, le projet d'aménagement de la Place de la Gare n'est pas défini. Il devra être élaboré parallèlement au déplacement des bus régionaux sur Morges Gare-nord. Bien sûr, le projet d'aménagement prendra en compte la stratégie d'arborisation de la Municipalité, de même que les résultats du processus participatif de 2018 qui a montré l'intérêt de la population pour une végétalisation et une arborisation des espaces publics entre autres ceux de la place de la Gare.

Réponse orale à la question de M. Xavier Durussel, Conseiller communal, concernant l'achat de la parcelle N° 674, située à l'avenue de Marcelin 6

Monsieur le Municipal David GUARNA s'exprime en ces termes :

Dans sa séance du 13 septembre 2021, la Municipalité validait le rachat de la parcelle N° 674 selon les modalités proposées afin de garantir le prix négocié avec la propriétaire et permettant à la Municipalité l'acquisition d'un bien immobilier considéré comme stratégique pour le développement et nécessitant célérité et discrétion, conformément à l'autorisation générale N° 2.

La parcelle N° 674, qui longe l'avenue de Marcelin, possède une surface de 319 m². Elle est actuellement occupée par un bâtiment de 166 m² qui abrite des garages.

L'acquisition de la parcelle N° 674 comporte deux avantages majeurs en matière de développement économique :

- Premièrement, le futur plan d'affectation Morges Gare-Nord, permettra, notamment, de valoriser les bien-fonds situés à l'intérieur du périmètre du plan et de rendre constructibles les parcelles inférieures à 600 m². La zone centrale dans laquelle se situe la parcelle N° 674 (comme la parcelle N° 677, déjà propriété de la ville) permettra ainsi à la Ville de construire 287 m² supplémentaires d'activités. En effet, cette zone prévoit une mixité d'affectations : gare routière, activités et équipements parapublics. Ces surfaces d'activités supplémentaires permettront à la Ville de générer des nouveaux revenus ou d'abriter des services communaux en économisant des loyers. Ces surfaces supplémentaires pourraient également abriter les bureaux des MBC et générer ainsi de nouveaux revenus locatifs.
- Deuxièmement, la Ville renforce l'attractivité du centre-ville et tout particulièrement de ses commerces. En effet, ladite acquisition permet de déplacer la gare routière de la place de la Gare au périmètre du plan d'affectation Morges Gare-Nord. Ce faisant, les bus ne circuleront plus sur la place de la Gare. Cela améliorera fortement l'attrait de la place et de ses alentours pour les commerces, la population et les visiteuses et visiteurs. Par ailleurs, la réalisation du plan d'affectation Morges Gare-Nord constitue une pièce essentielle du nouveau quartier de la gare, qui permettra de renforcer l'accès aux commerces du centre pour la population du Nord de la Ville, grâce au futur passage inférieur CFF reliant la place Sud à la place Nord.

M. le Président Xavier DURUSSEL avant de donner la parole à qui veut la prendre, rappelle l'article 70 du règlement du Conseil communal qui stipule dans son alinéa 2 que la Municipalité répond immédiatement ou au plus tard lors de la prochaine séance. Il remercie toutes et tous de respecter au mieux le règlement.

Mme Aline DUPONTET remercie la Municipalité pour ses réponses et se réjouit de lire le rapport de la Municipalité à son postulat datant de 2013. Pour mémoire, le rapport avait été retiré par la Municipalité juste avant le débat au Conseil communal. La réponse avait été faite mais le rapport n'a jamais été débattu.

Concernant la deuxième réponse, elle se réjouit de savoir que sa question au Conseil communal de juin a permis l'élaboration d'une carte d'itinéraire piéton et vélo par les services de la Ville et elle espère qu'elle sera utile, utilisable et utilisée par le plus grand nombre.

M. Jean-Pierre MORISETTI remercie la Municipalité d'avoir pris le soin de répondre à sa question posée lors du dernier Conseil. S'il a bien entendu Morges a encore de l'influence dans ce Conseil d'administration, même si pas proportionnel à l'investissement à son sens. La réponse 2 ne lui convient pas vraiment. Il a tenté l'expérience en allant au guichet de la gare acheter un carnet à souche pour la zone qui va de Morges jusqu'à Lonay. Hormis le fait que seuls deux guichets sont ouverts à la gare et que l'attente est longue, il a fallu environ une minute pour imprimer chaque billet, pour dix billets. C'est laborieux et ça prend du temps et à partir d'un certain âge (il a accompagné une personne de 92 ans dans l'exercice) l'on a plus envie de se lancer dans des formations ou acquisition de smartphone pour pouvoir acheter un billet.

Il est content de savoir que l'on peut téléphoner aux MBC pour recevoir des billets et souhaite qu'ils soient un tant soit peu inondés d'appels téléphoniques et qu'au vu de cette charge ils ouvrent des guichets faciles d'accès et de distribution.

M. Julien BESUCHET rebondit sur les MBC, il se réjouit de voir nos « papis » et « mamies » aller à vélo ou à vélo électrique à la Gottaz pour s'acheter des billets sans réduction.

M. Lucas BRUHWILER remercie M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT pour la réponse complète qui le satisfait pour l'instant. Il comprend bien que l'une des épines dorsales de notre Ville est la rue de la Gare, qui nécessite un revêtement spécifique. Toutefois il demande s'il a bien compris que le bitume noir autour des nouveaux arrêts de bus reste définitif ? Est-ce que cet îlot de chaleur va être maintenu ? Il se réjouit de voir l'évolution des travaux et le développement de la gare.

17. Questions, vœux et divers

Mme Catherine HODEL confirme que tout arrive à point à qui sait attendre, car l'histoire de son intervention débute au Marché d'Automne 2015, par le lancement d'une pétition pour demander une Maison des Associations. Même s'il a fallu attendre de nombreuses années, un changement de Municipalité, et dépenser beaucoup d'énergie, le 29 août dernier, un communiqué a annoncé que la Maison des Associations avait enfin trouvé un toit. Elle tient donc à remercier la Municipalité et toutes les personnes qui se sont impliquées dans ce projet et souhaite longue vie à la Maison des Associations dans l'ancien collège des Jardins.

M. Logan ROMANENS précise l'importance de l'accueil de jour dans la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale. Dans ce cadre, si les structures d'accueil, crèches et garderies jouent un rôle majeur, l'accueil de jour en milieu familial ne doit pas être oublié. Il permet souvent, grâce à une flexibilité accrue, de trouver des solutions en cas d'horaires de travail irréguliers de parents en volonté de rechercher

une garde de proximité ou plein d'autres raisons. Il adresse les questions suivantes à la Municipalité :

1. Combien d'accueillants-es de jour sont actifs-ves sur la commune de Morges ? (si possible en exposant l'évolution sur les trois dernières années).
2. Combien d'enfants sont accueillis en milieu familial ?
3. Combien d'heures de garde cela représente-t-il ?

M. Michael FRANCESCATO revient sur le postulat du groupe PSIG déposé en 2019, concernant la transition énergétique de la flotte de bus des MBC. Le 16 septembre 2022, le Conseil fédéral a mis en consultation la nouvelle mouture de la loi sur le CO₂ qui prévoit d'abandonner le rabais fiscal sur les huiles minérales pour les entreprises de transport public en Suisse. En septembre 2022, la ville d'Yverdon a mis en service son premier bus électrique. Ce qui l'amène à ses questions à la Municipalité :

1. À combien se monte le privilège fiscal des MBC lié à l'impôt sur les huiles minérales, sous-entendu, combien devons-nous payer en plus en 2026 ?
2. Quelle est la stratégie de la flotte MBC pour ces 5 prochaines années ?
3. Quelle est la durée de vie des bus actuels ?
4. Le remplacement des bus Diesel, fussent-ils hybrides, par des bus électriques, est-il prévu d'ici à 2026 ?

Mme Maria Grazia VELINI demande à M. le Municipal Jean-Jacques Aubert que le banc qui se trouve au Petit-Port, sur l'espace vert où se trouve le grill, ne soit pas enlevé durant la saison hivernale. C'est la troisième année consécutive qu'elle en fait la demande, sans succès. Les promeneurs apprécient vivement de pouvoir se reposer face au lac.

M. Jean-Jacques AUBERT ne voit pas de quel banc elle parle, il propose d'aller ensemble voir le banc. Elle a une photo à lui présenter.

Mme Maria Grazia VELINI demande si c'est bien une climatisation qui fonctionne ce soir dans la salle car elle se sent décoiffée et elle a froid. Ou est-ce que les directives pour la réduction d'énergie sont déjà en force et c'est ce à quoi il faut s'attendre pour tout l'hiver ?

Mme Sylvie FAY remercie M. Guarna pour les chiffres du budget 2023 concernant les hausses des charges d'électricité. Toutefois, ces chiffres sont comparés à l'année 2022. Or selon les chiffres transmis par la Municipalité lors du préavis d'urgence pour la patinoire, le tarif d'électricité pour l'année 2022 concernant les bâtiments sur le marché libre étaient déjà de 38 centimes le KW, soit déjà le double qu'en 2021 et la situation avant crise énergétique.

Ensuite, pour 2023, la Municipalité a annoncé 108 centimes KW TTC pour le marché libre, soit certes un peu moins de 3 fois par rapport au tarif 2022, mais tout de même plus de 5 fois par rapport à 2021.

C'est donc pour essayer d'y voir enfin plus clair sur les évolutions des charges d'électricité annuelles, passées et à venir, de la Ville de Morges, qu'elle se permet de poser les questions suivantes à la Municipalité. La première question a déjà été partiellement répondue par M. Guarna, mais elle la repose ici pour avoir une liste plus exhaustive :

1. Quels bâtiments de la Ville de Morges sont actuellement approvisionnés sur le marché libre de l'électricité ?
2. Quand, pour quelle période et par quel processus sont négociés les tarifs d'électricité sur le marché libre ?
3. Qui à la Ville de Morges a la charge de mener les négociations et qui valide les tarifs négociés ?
4. Pourquoi, alors que visiblement les tarifs de l'électricité pour le marché libre, pour l'année 2022 avaient déjà presque doublé par rapport à ceux négociés avant la crise énergétique, n'y a-t-il eu aucune alerte pour attirer l'attention du Conseil communal sur ce fait ?
5. Pourquoi le préavis d'urgence de la Municipalité concernant le remplacement des groupes froids de la patinoire n'a-t-il pas d'office attiré l'attention des commissaires sur le fait que les charges d'électricité de la patinoire allaient passer de CHF 100'000.00 en 2021 à presque CHF 500'000.00 en 2023.
6. Pour enfin que les chiffres soient clairement présentés, pourriez-vous nous fournir un graphe de l'évolution des charges d'électricité annuelles, TTC, de tout le parc bâti de la Ville de Morges, de l'année 2015 à 2023, en distinguant pour chaque année la part payée par les bâtiments passés sur le marché libre, de celles payées pour les bâtiments restés sur le marché régulé, ainsi que les tarifs du KW associés.

Pour 2023, les tarifs étant visiblement déjà connus, il conviendra de prendre la consommation annuelle du parc bâti de la Ville de Morges sur une année standard, c'est-à-dire hors période de pandémie, soit 2019 ou avant.

M. Jean-Pierre MORISETTI s'exprime en ces termes :

« On se moque souvent de la France. Mais, avez-vous observé comment, lors du démarrage et au cours d'un chantier on peut toujours savoir de quoi il s'agit en lisant un panneau d'information particulièrement détaillé qui est présent sur chaque transformation ou nouvelle construction ? Chez nous, rien de tout ça !

À peine si l'on peut lire qui est l'heureux ingénieur ou architecte gagnant du concours et quelques maîtres d'œuvre qui ont accepté de financer leur présence sur un panneau plus publicitaire qu'informatif. Il y manque par conséquent tout un tas d'informations sur le type de construction, sa surface, le propriétaire, l'auteur des plans, l'architecte, les données environnementales, etc. Tout ce qu'on peut lire en passant de l'autre côté de la frontière ! Il me semble qu'il s'agit d'une transparence assez basique que nous pourrions déclinier et ceci encore une fois aux passants non connectés.

Si ces informations existent sur les sites spécialisés Madame ou Monsieur tout le monde n'y ont pas accès ou ne savent pas où trouver ces renseignements.

Ma question : - Ceci peut-il être envisagé ou bien allez-vous me renvoyer à d'obscures législations fédérale ou cantonale d'un autre temps ? »

Mme Nicole JUFER TISSOT s'exprime en ces termes :

« La canicule de l'été 2022 a mis en évidence l'importance de l'arborisation des villes comme moyen pour limiter les effets de la chaleur, qui est amplifiée par les surfaces bâties et goudronnées, comme on l'a vu précédemment avec la réponse de M. Aubert.

Aujourd'hui, j'ai envie de parler non pas de la nécessité de planter des nouveaux arbres, mais bien de celle de protéger, entretenir et soigner notre patrimoine arboré.

Dans le cadre de son plan d'action Biodiversité 2019-2030 et à travers la mesure S8 pour promouvoir la nature dans l'espace bâti, le canton de Vaud soutient les démarches communales en faveur de la biodiversité sur leur territoire à travers deux actions :

La première consiste à subventionner l'établissement par les communes d'un inventaire des arbres remarquables d'importance cantonale et fédérale. L'établissement de cet inventaire peut être subventionné partiellement par le canton (2000.- francs pour l'inventaire jusqu'à 20 arbres, puis 50.- francs par arbres supplémentaires, jusqu'à un maximum de 6000.- francs).

La seconde subvention cantonale porte sur l'évaluation de l'état des arbres remarquables et leur entretien, soit

- Le 100% des coûts de l'étude préalable requise mais au maximum CHF 1'500.
- Le 50% des travaux liés à des mesures spéciales (haubanage, amélioration des conditions du sol, taille sécuritaire, etc.).

Cette seconde subvention n'est possible que si l'arbre a été inventorié et classé comme arbre remarquable, et la demande, qui peut concerner un arbre situé sur un terrain communal, comme sur une parcelle privée, doit dans tous les cas transiter par la commune et être déposée par elle.

Je pose dès lors les questions suivantes à la Municipalité :

1. *Est-ce que l'inventaire des arbres remarquables d'importance cantonale ou fédérale a été effectué sur le territoire de la commune ? Sinon est-il prévu de le réaliser ?*
2. *Dans le cas où cet inventaire a été effectué, serait-il possible d'en connaître le résultat ?*
3. *Quelle information a été transmise aux propriétaires sur les possibilités de subvention qu'offre le canton ? »*

M. Yvan CHRISTINET revient sur l'interdiction d'arroser les jardins, liée à la canicule de l'été 2022. Il aimerait connaître les effets qui ont été mesurés, à quelle hauteur cette interdiction a permis de faire des économies. En se baladant durant cette période il a pu observer que certaines personnes ne respectaient pas l'interdiction, il demande donc si la Municipalité a été contrainte d'intervenir vis-à-vis de contrevenants ?

M. Julien BESUCHET a été interpellé sur le fait qu'il n'y a pas ou peu de poubelles de tris à Beausobre, est-il prévu ou envisageable d'en poser ? Cela fait partie de l'éducation, de la durabilité à l'école, il pense que cela passe par ce genre de gestes.

M. Pascal GEMPERLI revient sur sa question posée le 1^{er} juin concernant les indicateurs de la Stratégie énergétique, au nombre de 5 et souhaite savoir si on est dans le tir ou pas. Il souhaiterait avoir la réponse pour le Conseil du mois de novembre, idéalement sous forme de tableau et sous forme écrite.

M. le Municipal Vincent JAKES précise qu'il a déjà répondu plusieurs fois à cette question en indiquant que les indicateurs sont en cours d'élaboration, disponibles au plus tôt à la fin de l'année. Il y a un peu de retard car certaines données viennent d'ailleurs et cela prend du temps de consolider les données. Les premières informations arriveront au plus tôt à la fin de l'année.

M. Jean-Bernard THULER a été touché par l'intervention de Mme Hodel et la remercie pour son soutien indéfectible à la Maison des Associations, il en profite pour remercier la Municipalité, au nom du comité, d'avoir mis à disposition un lieu qui va favoriser les synergies entre les associations et c'est une belle forme de reconnaissance du bénévolat sur le territoire communal.

M. Bertrand GILLIARD s'exprime en ces termes :

« Il y a deux ans, en juin, la Municipalité a présenté le préavis N° 24/6.20 - Demande d'un crédit complémentaire de CHF 1'300'000.00 TTC, relatif à Beausobre IV pour le rafraîchissement de l'air du Théâtre et ventilation des espaces de cuisine.

En septembre, la commission a rendu son rapport N° 24/9.20. Problème de ce crédit, il s'agit de dépassement dû à une erreur de calcul d'une entreprise mandatée, je ne reviens pas ici sur les détails.

Il est dit en particulier dans le rapport que la commission « peine à comprendre comment il se fait que le contrat liant l'ingénieur CVSE à la Ville de Morges, permet à ce bureau de facturer des honoraires supplémentaires conséquents par le simple fait qu'il a commis des erreurs graves concernant les estimations des coûts des travaux. » et « se réjouit cependant d'apprendre que l'ingénieur a été informé que ses honoraires complémentaires ne sont, à ce jour pas validés par la Ville de Morges et que ceux-ci seront négociés une fois le projet terminé. »

Et enfin « demande que le décompte final des travaux soit présenté au Conseil communal à la fin du chantier. »

J'ai demandé à plusieurs reprises à quoi en était ce dossier.

Plus de deux ans après, je me réjouis que la Municipalité informe enfin le Conseil, comme demandé dans le rapport, du décompte final des travaux, et surtout (j'insiste, « surtout ») comment a été réglé ce litige.

Mme Aude JARDIN remercie la Municipalité d'avoir installé une boîte aux lettres accessible aux personnes en situation de handicap pour les votations, elle a enfin pu voter de manière autonome le 25 septembre.

M. le Président Xavier DURUSSEL constate que la parole n'est plus demandée, et que l'ordre du jour a été épuisé. Il remercie les Conseillères et Conseillers pour leur travail. Il est 22h41 et la séance est close.

Le Président

Xavier DURUSSEL

La secrétaire

Tatyana LAFFELY JAQUET